

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2020

Numéro de version 12

Révision: 26.11.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** DC/4 UNIVERSAL
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie PW** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Secteur d'utilisation**
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
 - SU0 Autre
- **Catégorie du produit** PC8 Produits biocides
- **Emploi de la substance / de la préparation**
 - Détergent - Désinfectant pour la chirurgie médicale reg. N ° 11422
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 - Produttore
 - CHEMICALS LAIF S.p.A.
 - Via dell'Artigianato, 13 - 35010 VIGONZA (PD)
 - tel +39 049 626281 fax +39 049 628501
 - www.chemicalslaif.it - info@chemicalslaif.it
- **Service chargé des renseignements:** info@chemifarma.it
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Chemicals Laif - tel. +39 049 626281 (orari ufficio)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2020

Numéro de version 12

Révision: 26.11.2020

Nom du produit: DC/4 UNIVERSAL

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 68424-85-1 EINECS: 270-325-2	Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ⚠ Acute Tox. 4, H302	5-15%
CAS: 147170-44-3 Numéro CE: 604-575-4	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., inner salts ⚠ Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 4 % ≤ C < 10 %	5-10%

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les sauveteurs doivent porter l'équipement de protection décrit à la section 8.2 de la présente fiche des données de sécurité.

- **Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- **Après ingestion:**

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peau: corrosif, brûlure, irritation

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2020

Numéro de version 12

Révision: 26.11.2020

Nom du produit: DC/4 UNIVERSAL

(suite de la page 2)

Yeux: corrosive, lésions de la cornée, irritation

Cavité buccale: corrosion du tractus gastro-intestinal

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Aucun en particulier

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Utiliser une protection respiratoire

Porter des vêtements de protection.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

· **Autres indications**

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Vous devez prendre les précautions habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2020

Numéro de version 12

Révision: 26.11.2020

Nom du produit: DC/4 UNIVERSAL

(suite de la page 3)

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

CAS: 68424-85-1 Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides

Oral	Lungo termine, effetti sistemici	3,4 mg/kg bw/day (consumer)
Dermique	Lungo termine, effetti sistemici	3,4 mg/kg (consumer)
	Lungo termine, effetti sistemici	3,4 mg/kg bw/day (consumer)
Inhalatoire		5,7 mg/kg bw/day (worker professional)
	Lungo termine, effetti sistemici	1,64 mg/m ³ (consumer) 3,96 mg/m ³ (worker professional)

CAS: 147170-44-3 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., inner salts

Oral	Lungo termine, effetti sistemici	7,5 mg/kg (consumer)
Dermique	Lungo termine, effetti sistemici	7,5 mg/kg (consumer)
		12,5 mg/kg (worker professional)
Inhalatoire	Lungo termine, effetti sistemici	44 mg/m ³ (worker professional)

· **PNEC**

CAS: 68424-85-1 Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides

PNEC	12,27 mg/kg (freshwater sediments)
	13,09 mg/kg (marine water sediments)
	7 mg/kg (soil)
PNEC	0,0009 mg/l (freshwater)
	0,00016 mg/l (intermittent releases)
	0,00096 mg/l (marine water)
	0,4 mg/l (sewage treatment plant)

CAS: 147170-44-3 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., inner salts

PNEC	1 mg/kg (freshwater sediments)
	0,1 mg/kg (marine water sediments)
	0,8 mg/kg (soil)
PNEC	0,0135 mg/l (freshwater)
	0,00135 mg/l (marine water)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2020

Numéro de version 12

Révision: 26.11.2020

Nom du produit: DC/4 UNIVERSAL

(suite de la page 4)

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
Filtre provisoire:
Filtre P1
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Butylcaoutchouc
Gants en néoprène
Épaisseur recommandée > 0,4 mm
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.2 mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Valeur pour la perméabilité: niveau 2/3
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Couleur:** Incolore
- **Odeur:** Agréable
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 100 °C
- **Inflammabilité** Non applicable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2020

Numéro de version 12

Révision: 26.11.2020

Nom du produit: DC/4 UNIVERSAL

(suite de la page 5)

· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	71 °C
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· pH à 20 °C	6 - 8
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	< 3 log POW
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,01 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Eau:	87,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2020

Numéro de version 12

Révision: 26.11.2020

Nom du produit: DC/4 UNIVERSAL

(suite de la page 6)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Éviter tout contact avec les acides et les oxydants.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Lorsqu'il est chauffé ou en cas d'incendie peut libérer des gaz et des vapeurs qui sont dangereux pour la santé.
Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	3.980 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 68424-85-1 Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides

Oral	LD50	398 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.412 mg/kg (lapin)

CAS: 147170-44-3 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., inner salts

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD - linee guida 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD - linee guida 402)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2020

Numéro de version 12

Révision: 26.11.2020

Nom du produit: DC/4 UNIVERSAL

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

CAS: 68424-85-1 Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides

CL50 0,03 mg/l (algae)

0,515 mg/l (fish)

EC50 0,016 mg/kg (daphnia)

NOEC 0,009 mg/l (algae)

CAS: 147170-44-3 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., inner salts

CL50 >1-10 mg/l (fish) (Screening tipo OECD 203)

EC50 1-10 mg/kg (daphnia)

EC50 >1-10 mg/l (daphnia) (OECD - linee guida 202, parte 1)

NOEC ≤1 mg/l (fish)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Ne pas jeter le produit et ses emballages dans l'environnement. Ne pas le vider dans les égouts.
Procéder au recyclage du produit. Lorsque le recyclage n'est pas possible, l'éliminer auprès d'une entreprise autorisée conformément aux lois locales ou nationales. L'attribution du code de déchets est à la charge de l'utilisateur après avoir déterminé les propriétés du déchet et le processus qui l'a généré, et après en avoir discuté avec les autorités responsables de l'élimination des déchets.

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Vider les récipients avant l'élimination. Ne pas réutiliser les récipients vides. Confier les récipients vides destinés au recyclage ou à l'élimination à une entreprise autorisée conformément aux lois locales ou nationales.

- **Produit de nettoyage recommandé:**

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2020

Numéro de version 12

Révision: 26.11.2020

Nom du produit: DC/4 UNIVERSAL

Eau.

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
· ADR, IMDG, IATA UN1903

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides), POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides), MARINE POLLUTANT

· IATA DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-C16-alkyldimethyl, chlorides)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, IMDG

· Classe 8 Matières corrosives.
· Étiquette 8

· IATA

· Class 8 Matières corrosives.
· Label 8

· 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Oui
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80

· No EMS: F-A,S-B

· Segregation groups Alkalís

· Stowage Category A

· 14.7 Transport maritime en vrac
conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2020

Numéro de version 12

Révision: 26.11.2020

Nom du produit: DC/4 UNIVERSAL

(suite de la page 9)

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:
1000 ml

· **Catégorie de transport**

3

· **Code de restriction en tunnels**

E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

1L

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF,
N.S.A. (QUATERNARY AMMONIUM
COMPOUNDS, BENZYL-C12-C16-
ALKYLDIMETHYL, CHLORIDES), 8, III,
POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La préparation est conforme aux directives CEE.

Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) No.648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournis à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Fiche des données de sécurité rédigée conformément au règlement 1907/2006/CE Article 31, Règlement (UE) n° 878/2020 et ses modifications ultérieures.

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface cationiques	≥5 - <15%
agents de surface amphotères	<5%

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2020

Numéro de version 12

Révision: 26.11.2020

Nom du produit: DC/4 UNIVERSAL

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

- **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Tel que prescrit par l'art. 9 du Règ. 1272/2008 / CE, la classification de ce mélange est basée sur la méthode de calcul résultant des données de chacune des substances contenues et des données expérimentales de ce mélange lorsqu'elles sont disponibles (consultables aux sections 9, 11 et 12 du présent document).

Procédure utilisée pour la classification du mélange

Skin Corr. 1B, H314 - Procédé de calcul

Eye Dam. 1, H318 - Procédé de calcul

Aquatic Acute 1, H400 - Méthode de calcul

Aquatic Chronic 2, H411 - Méthode de calcul

- **Date de la version précédente: 26.11.2020**

- **Numéro de la version précédente: 11**

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**